

Le mot du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Dans le cadre de nos activités centrées sur les ressources humaines, j'ai souhaité mettre en place des rencontres RH, sous forme de réunions trimestrielles. Celles-ci ne sont pas destinées à se substituer aux réunions délocalisées que nous organisons à chaque fois que l'actualité législative ou réglementaire le nécessite.

Ces rencontres compléteront nos actions et seront centrées sur des thématiques d'actualité plus larges ; des mini-conférences où pourront intervenir des intervenants extérieurs et au cours desquelles nous souhaitons apporter des pistes de réflexion organisationnelles et des outils susceptibles de vous aider dans vos pratiques quotidiennes.

Aujourd'hui, le premier thème de ces rencontres RH est consacré aux risques psychosociaux, et à leur prévention.

Diverses enquêtes montrent en effet que le stress au travail devient un problème prégnant susceptible d'altérer la santé des personnes mais d'impacter également sur l'organisation de nos collectivités. Au-delà des situations de stress, on évoque de plus en plus les risques psychosociaux. Ce concept englobe les contextes de travail qui conduisent à des formes variées de manifestations individuelles ou collectives de mal-être et/ou à des pathologies physiques ou psychiques.

Nous devons nous saisir du sujet pour mieux connaître les risques psychosociaux et mettre en place les actions de prévention nécessaires. J'ajoute que nous devons démystifier ce sujet ; ne pas en avoir peur mais comprendre que dans un monde qui bouge, nos organisations de travail et nos habitudes peuvent être mises à mal ou simplement nous questionner quant à leur évolution.

Mes chers collègues, en notre qualité d'employeurs publics, il est de notre devoir de nous intéresser à cette problématique et d'accompagner nos équipes de direction, lorsque cela est nécessaire, dans une réflexion touchant aux modes d'organisation du travail dans nos collectivités.

Au-delà des actions correctives et préventives, le thème de la qualité de vie au travail et de son amélioration fait partie des sujets de réflexion au sein du secteur privé mais également du secteur public et notamment des collectivités territoriales. Ainsi, la ville de GRENOBLE avec un effectif de 4 000 agents s'est lancée en 2013 dans un projet global d'amélioration de la qualité de vie au travail autour de cinq axes prioritaires qui sont :

- l'amélioration des processus et pratiques de conduite de changement,
- l'amélioration de l'environnement et des espaces de travail,
- la généralisation des bonnes pratiques de management,
- l'organisation des parcours professionnels,
- l'amélioration de la prévention des risques et la santé au travail.

Autant de sujets d'importance qui sont liés et qui touchent-vous le voyez- à l'organisation du travail.

Cet accompagnement ne peut se faire sans la volonté des élus employeurs que nous sommes à conduire toutes les actions nécessaires pour prévenir les risques, aidés en cela par les équipes de direction, les DRH en prenant en compte les partenaires sociaux dans le cadre du dialogue social.

J'espère que cette réunion vous apportera les éclaircissements nécessaires à votre réflexion. Par ailleurs, un temps d'échange en fin de réunion est prévu pour répondre aux questions que vous vous posez.

Le Président du Centre de Gestion
d'Indre et Loire,
Fonction
Publique
Territoriale
Jacques MERCIER

